

Sous-section 2.—L'Armée canadienne

Commandement.—Le régime actuel de commandement de l'Armée canadienne en temps de paix comprend:—

Quartier général de l'Armée—Ottawa (Ont.) (subdivisé)

La Division de l'état-major général

La Division de l'adjutant général

La Division du quartier-maître général*

Région de l'Ouest—Quartier général, Edmonton (Alb.)

Subdivision de la Colombie-Britannique, quartier général, Vancouver.

Région des Prairies—quartier général, Winnipeg (Man.).

Subdivision de la Saskatchewan, quartier général, Regina.

Région centrale—Quartier général, Oakville (Ont.).

Subdivision de l'ouest d'Ontario, quartier général, London.

Subdivision de l'est d'Ontario, quartier général, Kingston.

Région du Québec—quartier général, Montréal.

Subdivision de l'est du Québec, quartier général, Québec.

Région de l'Est—quartier général, Halifax (N.-É.).

Région du Nouveau-Brunswick—quartier général, Fredericton.

Région du réseau routier du Nord-Ouest—quartier général, Whitehorse (Yukon).

Personnel de liaison de l'Armée canadienne—Washington (D.C.).

Personnel de liaison de l'Armée canadienne—Londres.

Le quartier général de l'Armée est chargé d'élaborer le programme d'administration et de formation des forces actives et de réserve de l'Armée canadienne. Il administre les corps-écoles et les autres établissements de formation. Par l'intermédiaire du quartier général des régions, il dirige tout ce qui concerne les relations avec le public, les services de cadets, les renseignements militaires, les services de l'aumônerie militaire, la prévôté et les autres services analogues.

L'autorité autrefois dévolue au commandement militaire régional s'accroît beaucoup dans la nouvelle organisation du commandement. Les cinq principales régions ont la responsabilité militaire entière, sous le quartier général de l'Armée, de toutes les questions concernant leur région, ainsi que le commandement et l'administration des troupes de la région.

Organisation.—Il n'y a qu'une seule armée canadienne et elle comprend toutes les forces de terre du Canada. Le service est volontaire. L'organisation de l'Armée comprend les six parties constituantes suivantes:—

La Force active.—La Force active est en disponibilité pour service général et comprend une armée en campagne, des unités de défense côtière et antiaérienne, un quartier général, et des états-majors de région et de subdivision; un personnel d'instruction, de liaison, d'administration, de recherches et d'exploration, des unités et des établissements, des officiers et des soldats employés en permanence mais qui ne font partie d'aucun effectif régimentaire.

* Y compris la Division du maître général de l'artillerie.